

DM01-A --- Règlement officiel

Grand Prix international #500KPourChangerLeMonde

Cycle 2026--2028 --- Version 3.0

Initiative : Fondation du Leadership Ubuntu (en constitution)

Portage juridique transitoire : ASSOCIATION FOUNDI (France)

Date d'harmonisation : 11 septembre 2026

Cette V3.0 intègre l'arbitrage transversal selon lequel la
proclamation des Lauréats n'achève pas le cycle : elle ouvre une phase
obligatoire de déploiement, d'accompagnement technique, de suivi
terrain, de reporting transparent et d'évaluation progressive de
l'impact jusqu'en mars 2028. La mobilisation financière
complémentaire, lorsqu'elle est nécessaire, s'inscrit à l'intérieur de
cette phase et ne la conditionne pas.

1. Objet

Le présent Règlement fixe les règles du Grand Prix international #500KPourChangerLeMonde, de l'ouverture des Étincelles jusqu'à la clôture du cycle initial en mars 2028.

2. Architecture du parcours

Étincelle → Candidat → Projet admissible → Finaliste → Lauréat.

Le terme « Flamme » peut être utilisé comme élément éditorial ou visuel, mais ne constitue pas un statut réglementaire du candidat.

3. Éligibilité structurante

Responsable majeur ; équipe d'au moins cinq membres réels et identifiés ; informations sincères et vérifiables ; projet évaluable ; respect des règles d'intégrité ; seuil d'additionnalité de 100 000 CHF selon la définition réglementaire applicable.

4. Évaluation

Le résultat combine **55 % Jury international** et ****45 % public** certifié. **Chaque projet est évalué par** au moins cinq jurés

indépendants. **Un score Jury inférieur à 60/100**** empêche la qualification ou l'attribution du statut de Lauréat.

5. Deux phases d'évaluation

La qualification et la Grande Finale sont indépendantes. Au 1er mai 2027, les résultats de qualification sont clôturés, certifiés et archivés ; aucun point n'est reporté en Grande Finale.

6. Dotations

Dotation cible totale : **700 000 CHF**, plafonds **500 000 / 150 000 / 50 000 CHF, **clé de référence 10:3:1****. Aucun montant n'est présenté comme sécurisé avant sa constitution effective.

7. Proclamation et continuité de responsabilité

La proclamation des Lauréats le **16 septembre 2027** n'achève pas le Grand Prix. Elle ouvre une phase obligatoire jusqu'en **mars 2028** comprenant : - déploiement des projets ; - accompagnement technique ; - suivi terrain ; - reporting périodique et transparent ; - vérification de l'utilisation des ressources ; - mesure progressive de l'impact réel ; - communication sur les résultats et enseignements.

Cette phase existe que la dotation cible soit atteinte, dépassée ou partiellement constituée.

8. Mobilisation financière complémentaire

Si la dotation cible reste partiellement à constituer, la mobilisation complémentaire se poursuit **à l'intérieur** de la phase post-proclamation. Un premier jalon consolidé intervient au plus tard trois mois après la proclamation. Les règles de décaissement et de complément sont définies dans DM01-K.

9. Transparence

Les montants constitués, attribués et décaissés, ainsi que les informations d'impact publiables, font l'objet d'un reporting conforme aux règles de protection des données, de sécurité et de confidentialité.

10. Calendrier

Le calendrier de référence est DM01-M V3.0. Le cycle initial couvre **septembre 2026 → mars 2028**.

11. Hiérarchie documentaire

Le présent Règlement prévaut sur les contenus éditoriaux ou promotionnels en cas de contradiction. Les politiques spécialisées DM01-B à DM01-M précisent son application.